

Décision

Générale

colonial

Décision n° 685 11/07/1951

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
11 juillet 1951

Numéro JO
n° 8 du 01/08/1951

Date du numéro
1 août 1951

TEXTE INTÉGRAL

Un congé administratif de six mois, pour en jouir dans la Métropole, est accordé à M. Grouiller (André), commis principal de 1er classe des Trésoreries colonies, qui a accompli le 27 avril 1951 un séjour de deux ans dans le Territoire. Une réquisition de passage par voie aérienne Djibouti-Nice et une réquisition par voie ferrée Nice-Marseille seront délivrées à l'intéressé qui appartient au groupe II.